



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 Mars 2024

Délibération n°FL-28/03/24-3

Objet : Demande de subvention sur l'enveloppe FSIC pour des travaux de voirie rue Henri Maurice

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 16
- Votants : 18

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit mars, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Aubry du Hainaut, légalement convoqué par le Maire le 19 mars 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des Mariages;

Sous la présidence de : **Raymond ZINGRAFF, Maire**

Etaient présents : Raymond ZINGRAFF, Christophe LECOSSIER, Elisabeth DUBOIS, Jean-Marc GOSELIN, Jérôme DENYS, Colette DESZCZ, Régis GOFFART, Maria PACE, Alina GATIER, Thomas GOBLET, Adeline COCHETEUX, Alexandre LECAT, Monika MAYEUX, Jean-Pierre LAUDE, Yves MAILLARD, Jean-Pierre DAMIENS

Etaient représentés : Thierry COCHON donne procuration à Régis GOFFART, Françoise BONNÉ donne procuration à Raymond ZINGRAFF

Etait absente : Julie LAI

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Colette DESZCZ est nommée secrétaire de séance.

Nombre de votants :

- Pour : 18
- Contre : 0
- Abstention : 0

EXPOSÉ :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les travaux de la rue Henri Maurice concernée par le projet peuvent faire l'objet d'une subvention par Valenciennes Métropole au titre du FSIC.

Il s'agit de reprendre l'ensemble de la couche de roulement de la voie en pleine largeur, sur une profondeur de huit centimètres et de purger les zones dégradées en profondeur pour assurer une bonne couche d'assise.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 425 395.00€ HT soit 510 474.00€ TTC.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

| DEPENSES | MONTANT | RECETTES | MONTANT |
|-----------|--------------|------------------|--------------|
| Travaux | 425 395,00 € | FCTVA (16,404%) | 83 738,15 € |
| | | ADVB | 75 000,00 € |
| | | Assiette FSIC | 351 735,85 € |
| | | CAVM FSIC | 175 867,93 € |
| TOTAL HT | 425 395,00 € | Charge communale | 175 867,92 € |
| TVA | 85 079,00 € | | |
| TOTAL TTC | 510 474,00 € | TOTAL TTC | 510 474,00 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de subvention FSIC à la CAVM pour les travaux énumérés ci-dessus ;
- Approuve les modalités de financement de ces travaux comme ci-dessus énoncés.

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en sous-préfecture.

Signatures :

Le Maire,

La secrétaire de séance,



Signée le 29 mars 2024
Transmis en préfecture le 29 mars 2024
Publié sur le site le 29 mars 2024